



RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

2026

Préambule :

La loi NOTRE du 7 août 2025 a créé le Rapport d’Orientations Budgétaires (ROB). Il constitue la base à partir de laquelle se tient le Débat d’Orientations Budgétaires (DOB), dans les dix semaines précédant l’adoption du budget primitif de la commune (M57).

Ce débat a pour objet de préparer l’examen du budget. Il participe à l’information des élus et peut également jouer un rôle important en direction des habitants. Le débat d’orientations budgétaires constitue par conséquent un exercice de transparence vis-à-vis de la population.

Le Rapport d’Orientations Budgétaires doit être transmis au préfet du Département et au Président de l’Etablissement Public de Coopération Intercommunale dont la commune est membre (CCBPD). Il est également mis à disposition du public à la Mairie.

Le budget primitif 2026 devra répondre au mieux aux préoccupations et besoins de la population ansoises, tout en intégrant le contexte économique national, les orientations définies par le gouvernement dans le cadre du projet de loi de finances 2026 (ou de loi spéciale le cas échéant), ainsi que la situation financière locale.

Table des matières

I-	LE CONTEXTE NATIONAL	4
A-	Le contexte économique	4
B-	Le projet de loi de finances - La loi spéciale pour 2026.....	4
II-	LES DIFFERENTES DOTATIONS EN SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL	5
A-	Le soutien de l'Etat à l'investissement public local.....	5
B-	Les aides de la Région Auvergne Rhône Alpes	6
C-	Le dispositif d'aide aux communes du Département du Rhône	6
D-	Les relations financières avec la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées	6
III-	ANALYSE FINANCIERE DE LA COMMUNE : RETROSPECTIVE ET PROJECTIVE	7
A-	Rétrospective financière.....	7
B-	Analyse des taux	11
C-	Effectifs de la collectivité et charges de personnels	11
D-	Orientations budgétaires 2026	12
IV-	LA DETTE.....	16

I- LE CONTEXTE NATIONAL

A- Le contexte économique

Après une croissance de 0.8% en 2024, les prévisions envisagent une croissance en zone euro de 1.3% en 2025, puis 1.2% en 2026. La croissance européenne est tirée par les pays du Sud de l'Europe (2.9% attendus en Espagne).

L'inflation resterait en moyenne légèrement au-dessus de la cible de la BCE cette année, à 2.1%, avant de fléchir plus nettement en 2026 à 1.7% sous les effets cumulés de l'appréciation de l'euro et de la baisse des prix du pétrole et du gaz.

La croissance française résiste malgré l'incertitude politique (+0.9%) en 2025. Pour 2026, les prévisions anticipent une croissance de 1%. L'incertitude politique continuera probablement de freiner la reprise en 2026, en particulier la consommation des ménages et l'investissement des entreprises.

L'inflation française est une des plus faibles de la zone euros, celle-ci ayant été tirée par la baisse des prix des tarifs réglementés de l'électricité de 15% en février 2025. L'inflation resterait modérée en 2026, ce qui s'explique par la baisse des prix du pétrole et du gaz, et la modération des salaires dans un contexte de ralentissement de l'emploi et de croissance légèrement sous le potentiel.

B- Le projet de loi de finances - La loi spéciale pour 2026

Le projet de loi de finances 2026 a été soumis au Parlement le 14 octobre 2025. Après plusieurs débats et amendements à l'Assemblée Nationale et au Sénat, le projet de loi de finances pour 2026 a été rejeté en Commission Mixte paritaire le 19 décembre 2025. Il n'était alors plus possible pour le Parlement de terminer l'examen et d'adopter définitivement le budget de l'Etat pour 2026 dans un délai permettant sa promulgation au 31 décembre au plus tard.

En application de l'article 45 de la loi organique pour les lois de finances (LOLF), la loi spéciale vise à assurer la continuité de la vie nationale et le fonctionnement régulier des services publics en 2026, dans l'attente de l'adoption de la loi de finances initiale pour 2026. La loi de finances spéciale a été promulguée le 26 décembre 2025.

II- LES DIFFERENTES DOTATIONS EN SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL

Les collectivités locales portent les deux tiers de l'investissement public local. A ce titre, elles ont vocation à être pleinement associées à la relance nationale, notamment au travers d'un appui massif de l'Etat

A- Le soutien de l'Etat à l'investissement public local

L'Etat est le premier contributeur au budget des collectivités. Chaque année, il attribue aux communes, intercommunalités, départements et régions un ensemble de concours financiers composés notamment de dotations financières. Il existe une vingtaine de dotations, tant en fonctionnement qu'en investissement, dont la dotation globale de fonctionnement (DGF)

Une notification de DETR pour le restaurant scolaire prévu dans le cadre de la restructuration complète de l'école Paul Cézanne pour 142 000 € a été reçue en 2023, le solde de 99 751€ reste à percevoir.

Des dossiers ont été déposés et seront renouvelés au titre du fonds verts pour le projet de l'école Cézanne.

La subvention au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) attribuée pour la sécurisation des écoles publiques a été versée en 2025 pour un montant de 9 977 €.

Un dossier sera déposé au titre de la DETR pour les travaux de sécurisation de la gendarmerie (clôtures périphériques de tout le site, travaux de mise aux normes...).

Un financement spécifique pour les travaux d'extension des bureaux de la gendarmerie et construction de six logements a été attribué par le ministère de l'Intérieur pour un montant de 289 080 €.

B- Les aides de la Région Auvergne Rhône Alpes

La subvention de 150 000€ pour la Salle des Colonnes a été perçue en 2025.

Un dossier de financement sera déposé auprès de la Région pour les travaux de restructuration de l'école Cézanne, notamment en lien avec Fibois, le FEDER et le contrat ambition région.

La région soutient également le dispositif de vidéoprotection avec l'attribution d'une subvention de 17 708€ (restant à percevoir).

C- Le dispositif d'aide aux communes du Département du Rhône

Une subvention 150 000€ a été accordée en 2023 pour le restaurant scolaire, suivie d'une subvention de 110 000€ en 2025 pour la tranche 2 ; un dossier sera déposé pour la tranche 3 (150 000€ ?).

Les amendes de police seront sollicitées comme chaque année dans le cadre des travaux de sécurisation engagés sur la commune.

D-Les relations financières avec la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées

Stable, l'attribution de compensation perçue en 2025 s'est élevée à 1 547 952 € (section de fonctionnement) et sera simplement réduite du montant de la compensation « contribution service public petite enfance » versée par l'Etat aux communes alors que la compétence est exercée par la CCBPD, à hauteur de 24 393 €.

Suite au transfert de la compétence « élaboration de PLU » à la CCBPD en début 2026, le montant de l'attribution de compensation sera réévalué en cours d'année 2026.

Des conventions de répartition ou refacturation des charges sont établies pour les crèches « Les petits Plongeurs » et « Les papillons », concernant les fluides et la maintenance de ces équipements

Des travaux de voirie ont été financés et réalisés par la CCBPD sur le territoire de la commune de Anse pour 358 000 € (notamment avenue de l'Europe, avec un concours financier de la commune).

III- ANALYSE FINANCIERE DE LA COMMUNE : RETROSPECTIVE ET PROJECTIVE

A- Rétrospective financière

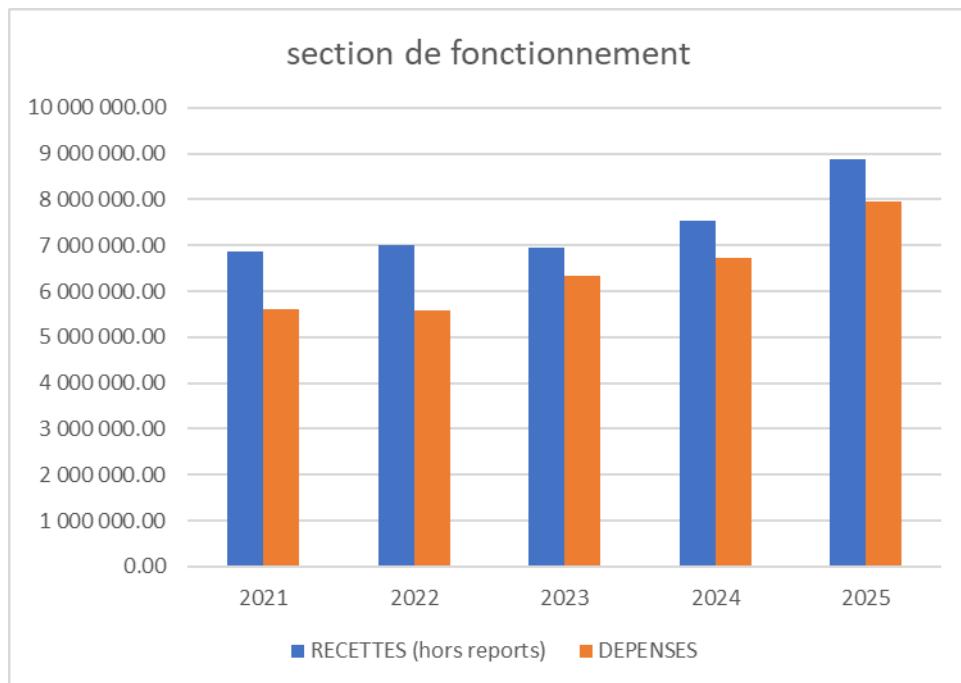
Le bilan de l'année 2025 témoigne d'une gestion rigoureuse de la Commune ces dernières années, impactées par la crise énergétique qui a succédé à la crise sanitaire.

Les dépenses réelles de fonctionnement sont équivalentes à celles de 2024, et les recettes sont en augmentation liées à la cession de foncier en fin d'année pour 1 236 000€. L'investissement reste dynamique avec 2.8 millions d'Euros de dépenses et plus de 3 millions d'euros de recettes (notamment en raison du FCTVA N-2, en lien avec les travaux de la salle des Colonnes et de l'achat des modulaires).

Compte administratif 2025 provisoire :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	7 956 770.26	2 809 193.70
Recettes	8 899 963.95	3 787 204.61
excédent de clôture année N	943 193.69	978 010.91
excédent ou déficit reporté N-1 pour rappel	2 105 730.48	1 669 000.59
Résultat cumulé de l'exercice (excédent inclus dans RF)	3 048 924.17	2 647 011.50
Solde des restes à réaliser		-

1) Section de fonctionnement



Recettes :

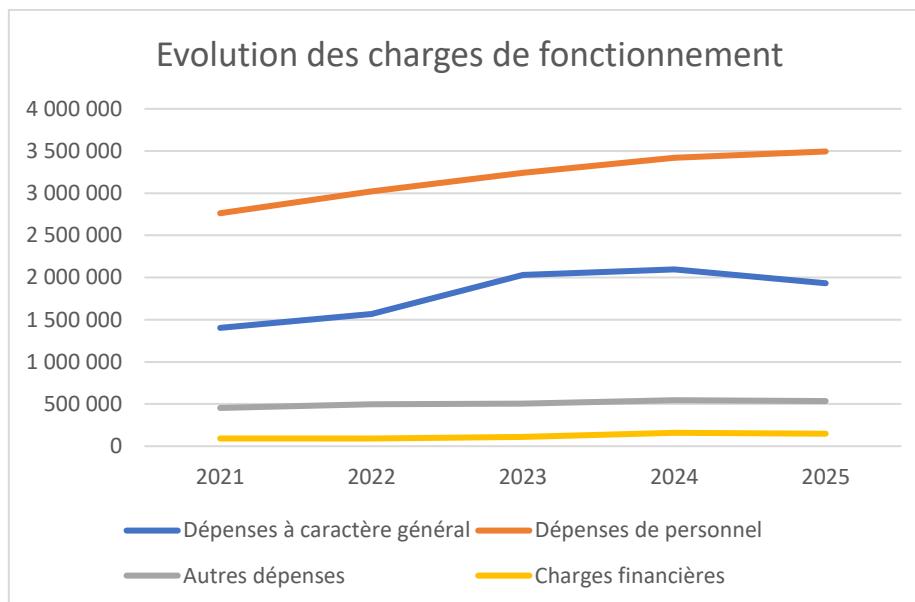
	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024	Réalisé 2025*
Reports résultats	2 862 240 €	3 019 670 €	3 073 524 €	2 289 508 €	2 105 730 €
Redevances	222 441 €	255 817 €	271 646 €	339 980 €	337 694 €
Impôts et taxes	4 678 651 €	5 188 593 €	5 259 594 €	5 465 578 €	5 597 006 €
Dotations et participations	763 098 €	1 088 177 €	880 886 €	1 094 572 €	951 215 €
Revenus des immeubles	307 177 €	389 829 €	482 844 €	458 941 €	491 163 €
Remboursements de rémunérations	48 453 €	45 433 €	0 €	105 483 €	104 155 €
Revenus financiers		-			
Revenus divers	531 254 €	29 753 €	36 430 €	46 219 €	1 254 034 €
Amortissements et provisions (reprises)	21 933 €	21 933 €	24 420 €	21 206 €	164 696 €
* : compte administratif anticipé pour 2025 (hors report)	9 644 442 €	9 435 240 €	6 955 820 €	7 531 979 €	8 899 964 €

L'augmentation des produits fiscaux est liée à la seule augmentation des bases, les taux communaux d'imposition restant inchangés.

Les revenus divers connaissent une hausse exceptionnelle, liée à la vente du foncier à Aencycla pour 1,2 millions d'euros.

Dépenses :

	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024	Réalisé 2025*
Dépenses imprévues					
Dépenses à caractère général	1 403 141 €	1 568 405 €	2 029 216 €	2 096 074 €	1 941 136 €
Dépenses de personnel	2 762 109 €	3 022 494 €	3 241 000 €	3 418 187 €	3 495 090 €
Autres dépenses	453 418 €	496 235 €	505 749 €	545 180 €	534 533 €
Charges financières	91 173 €	92 247 €	109 093 €	158 774 €	146 314 €
Charges exceptionnelles	1 790 €	3 131 €	15 792 €	21 €	28 €
Amortissements et provisions	894 029 €	393 829 €	430 896 €	497 522 €	1 839 669 €
* : compte administratif anticipé pour 2025	5 605 660 €	5 576 341 €	6 331 746 €	6 715 757 €	7 956 770 €



Après une forte augmentation des charges à caractère général entre 2022 et 2023, puis une stabilisation, ce poste diminue un peu avec la réduction relative des coûts de l'énergie sans retrouver pour autant le niveau de 2021.

L'augmentation des charges de personnel s'explique principalement par l'augmentation des taux de cotisations (CNRACL, AT/MP...) et par la revalorisation du régime indemnitaire depuis le 01 juillet 2025.

2) Section d'investissement

Recettes :

	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024	Réalisé 2025*
Report de résultats					
Affectation de résultat de fonctionnement	1 000 000 €	1 000 000 €	1 500 000.00 €	1 500 000.00 €	1 000 000.00 €
Virement de la section de fonctionnement					
Remboursement de TVA et taxe d'aménagement	988 862 €	761 295 €	599 349.55 €	574 710.40 €	667 621.56 €
Subventions d'investissements	303 243 €	654 407 €	321 889.82 €	441 720.48 €	276 727.60 €
Emprunts	500 620 €	1 000 000 €	1 600 650.00 €	0.00 €	800.00 €
Opération de mandat					
Divers		2 149 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Créances sur des particuliers et autres personnes de droit privé	420 500 €		2 264.09 €	3 466.00 €	2 491.00 €
Transfert des dotations aux amortissements et provisions	894 029 €	393 829 €	430 895.92 €	496 752.21 €	1 839 564.45 €
Opérations d'ordre - patrimoniales	2 129 €	129 748 €	15 891.38 €	0.00 €	0.00 €
* : compte administratif anticipé pour 2025 (hors report)	4 109 382 €	3 941 428 €	4 470 940.76 €	3 016 649.09 €	3 787 204.61 €

Dépenses :

	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024	Réalisé 2025*
Report de résultats (déficits)					
Divers			0.00 €	0.00 €	0.00 €
Etudes	5 469.00 €		4 841.44 €	10 020.00 €	91 078.92 €
Subventions d'équipements	2 129.00 €	12 074.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Investissements matériels non affectés	589 836.00 €	34 467.00 €	845 856.98 €	926 407.26 €	960 460.05 €
Investissements entretiens non affectés		295 519.00 €	0.00 €		
Remboursements emprunts	494 198.00 €	517 891.00 €	494 498.71 €	491 325.05 €	498 006.32 €
Opération de mandat					
Transfert des reprises sur amortissements et p	21 933.00 €				
Opérations d'ordre - patrimoniales		129 748.00 €	40 311.32 €	21 206.43 €	164 696.34 €
Opérations	2 394 695.00 €	3 099 527.00 €	5 943 094.28 €	809 330.79 €	1 094 952.07 €
* : compte administratif anticipé pour 2025	3 508 260.00 €	4 089 227.00 €	7 328 602.73 €	2 258 289.53 €	2 809 193.70 €

B- Analyse des taux

	Taux 2025
Taxe d'habitation (uniquement résidences secondaires)	13.73%
Foncier bâti (incluant la part départementale)	28.96%
Foncier non bâti	39.70%

Depuis 1996 les taux communaux d'imposition n'ont pas été augmentés.

Il convient de rappeler les conséquences de la suppression (pour 100% des habitants en 2023) de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

C- Effectifs de la collectivité et charges de personnels

Effectifs sur emplois permanents	2021	2022	2023	2024	2025
Titulaires	58	55	56	54	55
Contractuels	2	6	8	9	8
Non pourvus	10	5	4	7	8
TOTAL	70	66	68	70	71
Charges de personnel (012)	2 762 109 €	3 022 429 €	3 241 000 €	3 418 187 €	3 495 090 €

Orientations budgétaires 2026

1) Section de fonctionnement

Recettes :

	RECETTES					
	Prévu 2024	Réalisé 2024	Prévu 2025	Réalisé 2025	Prévu 2026	Variations BP 2026/2025
Reports résultats	2 289 508.04 €	2 289 508.04 €	2 105 730.48 €	2 105 730.48 €	2 048 924.17 €	-2.70%
Redevances	244 200.00 €	339 979.75 €	250 000.00 €	337 693.81 €	236 500.00 €	-5.40%
Impôts et taxes	5 129 452.00 €	5 465 578.11 €	5 272 952.00 €	5 597 006.40 €	5 272 952.00 €	0.00%
Dotations et subventions	811 500.00 €	1 094 572.48 €	812 531.65 €	951 214.71 €	811 167.00 €	-0.17%
Revenus des immeubles	350 000.00 €	458 940.84 €	433 000.00 €	491 163.38 €	450 000.00 €	3.93%
Remboursements rémunérations	30 000.00 €	105 482.53 €	30 000.00 €	104 155.09 €	30 000.00 €	0.00%
Revenus divers	0.00 €	46 219.00 €	0.00 €	1 253 564.23 €	0.00 €	
Amortissements et provisions (reprises)	25 000.00 €	21 206.43 €	166 000.00 €	165 166.33 €	80 000.00 €	-51.81%
Total hors report de l'année précédente	6 590 152.00 €	7 531 979.14 €	6 964 483.65 €	8 899 963.95 €	6 880 619.00 €	-1.20%
TOTAL	8 879 660.04 €	9 821 487.18 €	9 070 214.13 €	11 005 694.43 €	8 929 543.17 €	-1.55%

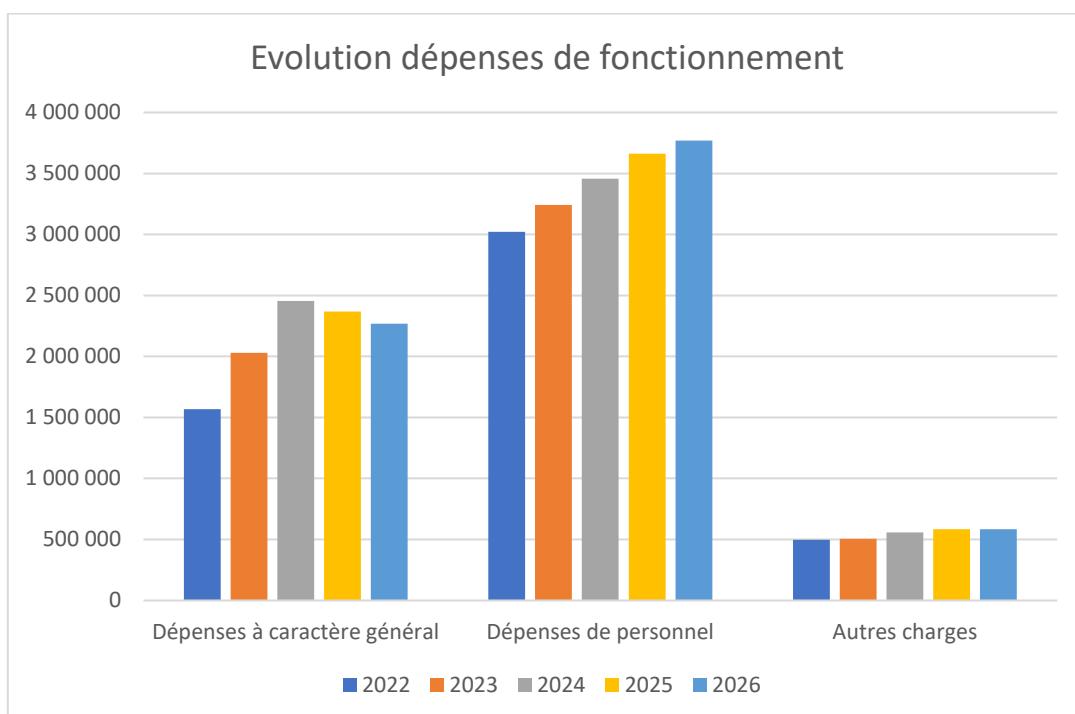
Les recettes 2026 sont en légère baisse (-1.2%) par rapport aux prévisions 2025, la perte de recette locative du foncier vendu (redevances) étant presque compensée par le dynamisme de la gestion du patrimoine communale (locations, mises à disposition...)

En l'absence de Loi de Finances 2026 à cette date, les produits fiscaux, et les dotations de l'Etat ont été projetés à l'identique de 2025. Des précisions seront peut-être connues d'ici le vote du budget en février prochain.

Dépenses :

	DEPENSES					
	Prévu 2024	Réalisé 2024	Prévu 2025	Réalisé 2025	Prévu 2026	Variations BP 2026/2025
Dépenses à caractère général	2 454 450.00 €	2 096 073.58 €	2 367 100.00 €	1 941 136.35 €	2 268 630.00 €	-4.16%
Dépenses de personnel	3 456 500.00 €	3 418 186.53 €	3 662 700.00 €	3 495 090.35 €	3 770 390.00 €	2.94%
Autres dépenses	558 400.00 €	545 180.20 €	583 500.00 €	534 532.68 €	583 800.00 €	0.05%
Charges financières	162 000.00 €	158 773.60 €	162 000.00 €	146 314.35 €	182 000.00 €	12.35%
Charges exceptionnelles	100 000.00 €	21.27 €	87 290.00 €	28.01 €	100 000.00 €	14.56%
Amortissements et provisions (dotations)	500 000.00 €	497 521.52 €	512 710.00 €	1 839 668.52 €	643 000.00 €	25.41%
Virement à la section d'investissement	1 648 310.04 €	1 648 310.04 €	1 694 914.13 €	1 694 914.13 €	1 381 723.17 €	-18.48%
Total hors virement	7 231 350.00 €	6 715 756.70 €	7 375 300.00 €	7 956 770.26 €	7 547 820.00 €	2.34%
TOTAL	8 879 660.04 €	8 364 066.74 €	9 070 214.13 €	9 651 684.39 €	8 929 543.17 €	-1.55%

La hausse des dépenses (hors virement) est contenue à 2.34%, malgré l'augmentation de presque 3% de charges de personnel (hausse des taux de cotisation notamment CNRACL, refonte du régime indemnitaire en année pleine) et de l'augmentation des charges financières liées à la souscription d'un emprunt de 2.5 millions d'euros pour le projet de restructuration de l'école Cézanne, avec restauration scolaire, salle plurivalente et locaux pour l'IEN. Un effort particulier a été porté sur la recherche d'économies des dépenses à caractère général, en diminution de 4.16%, permettant de dégager un virement à la section de fonctionnement de 1.3 million.



2) Section d'investissement

Recettes :

	Prévu 2024	Réalisé 2024	Prévu 2025	Réalisé 2025	Prévu 2026
Report de résultats (bénéfices)	910 641.03 €	1 669 000.59 €			2 647 011.50 €
Affectation de résultat de fonctionnement	1 500 000.00 €	1 500 000.00 €	1 000 000.00 €	1 000 000.00 €	1 000 000.00 €
Virement de la section fonctionnement	1 648 310.04 €		1 553 914.13 €		1 381 723.17 €
Remboursement de TVA +TAM	550 000.00 €	574 710.40 €	675 000.00 €	667 621.56 €	313 000.00 €
Subventions d'investissements	461 563.00 €	441 720.48 €	328 977.00 €	276 727.60 €	358 142.94 €
Emprunts	500 000.00 €	0.00 €	2 500 000.00 €	800.00 €	3 000 000.00 €
Divers		3 466.00 €	0.00 €	2 491.00 €	0.00 €
Produits de la cession d'immobilisations	32 733.00 €		10 000.00 €		0.00 €
Transfert des dotations aux amortissements et provisions	500 000.00 €	496 752.21 €	500 000.00 €	1 839 564.45 €	630 000.00 €
Opérations d'ordre - patrimoniales	150 000.00 €	0.00 €	150 000.00 €	0.00 €	270 000.00 €
	6 253 247.07 €	3 016 649.09 €	8 386 891.72 €	3 787 204.61 €	9 599 877.61 €

Dépenses :

	Prévu 2024	Réalisé 2024	Prévu 2025	Réalisé 2025	Prévu 2026
Divers	35 000.00 €	0.00 €	45 000.00 €	0.00 €	10 000.00 €
Etudes	10 000.00 €	10 020.00 €	17 860.00 €	91 078.92 €	41 400.00 €
Investissements non affectés	2 111 261.52 €	915 710.70 €	1 653 823.12 €	960 460.05 €	1 655 552.16 €
Investissements non affectés	5 918.00 €	10 696.56 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Remboursements emprunts	500 000.00 €	491 325.05 €	550 000.00 €	498 006.32 €	550 000.00 €
Transfert des reprises sur amortissements et provisions	25 000.00 €	21 206.43 €	25 000.00 €	164 696.34 €	80 000.00 €
Opérations d'ordre - patrimoniales	150 000.00 €	0.00 €	150 000.00 €	0.00 €	270 000.00 €
Opérations d'équipement	3 416 067.55 €	809 330.79 €	5 945 208.60 €	1 094 952.07 €	7 000 000.00 €
	6 253 247.07 €	2 258 289.53 €	8 386 891.72 €	2 809 193.70 €	9 606 952.16 €

Le budget d'investissement de plus de 9 millions d'euros permet d'allouer 7 millions d'euros au projet de restructuration de l'école Cézanne et à celui de l'extension des locaux de service, ainsi que la création de logements, pour la gendarmerie, inscrit dans un programme pluriannuel d'investissement.

PPI 2025-2027 actualisé pour 2026-2028

I- Salle des fêtes

La commune avait souhaité se doter d'une salle des fêtes adaptée pour des manifestations accueillant jusqu'à 300 personnes et l'usage de musique amplifiée, dans le respect des normes, ainsi qu'un parking suffisamment dimensionné.

Les derniers paiements et versement de subvention étant intervenus sur 2025, cette opération est maintenant terminée.

II- Restructuration – extension de l'école Cézanne, avec restauration scolaire, espace périscolaire, bureaux pour l'IEN et salle plurivalente

La commune a souhaité profiter de la restructuration partielle nécessaire de l'école maternelle Paul Cézanne pour l'agrandir et ainsi anticiper les besoins futurs pour son offre scolaire. Le projet comprend également des locaux pour l'IEN, un restaurant scolaire (qui peut être autonome), une salle plurivalente et des locaux pour le périscolaire. La construction vise à être économique en énergie, sur le foncier existant, sans consommation d'espace naturel.

A l'issue des phases d'étude, les travaux de désamiantage puis démolition ont commencé fin 2024, et la construction devrait être achevée au 1^{er} semestre 2027.

III- Extension de la Gendarmerie

Le ministre de l'Intérieur a donné son agrément au projet d'agrandissement et d'aménagement des locaux de service de la gendarmerie de Anse, ainsi qu'à la création de 6 logements. Cette opération est menée en site occupée, et a pour objectif d'offrir aux forces de gendarmerie des conditions de travail améliorée et un potentiel de développement.

Les études sont en cours, pour une réalisation de travaux envisagée en 2026-2027.

Coûts et financements des opérations identifiés inclus dans le P.P.I.

	2026	2027	2028
<u>Coûts :</u>			
Ecole Cézanne, avec restauration et bureaux	6 200 000	700 000	415 000
Extension gendarmerie	800 000	967 000	
TOTAL	7 000 000	1 667 000	415 000
<u>Financements :</u>			
Subventions	290 000	280 000	
FCTVA	280 000	330 000	415000
Autofinancement	3 430 000	557 000	
Emprunt Cézanne	2 500 000		
Emprunt Gendarmerie	500 000	500 000	
TOTAL	7 000 000	1 667 000	415 000

Outre les investissements des opérations identifiées du P.P.I., 1.6 millions d'euros d'investissements annuels seront proposés en 2026 pour des projets améliorant le cadre de vie, la sécurité et le bien-être des ansois :

- Accessibilité de la voie publique, avec une amélioration de la circulation piétonne et des modes doux : reprise de trottoirs, mise en conformité des feux tricolores, développement du parc stationnement vélo...
- Sécurisation de la verrière de l'école Pagnol et de la couverture du préau
- Création de lieux rafraîchis dans les écoles pour les périodes de forte chaleur
- Aménagements ludiques et sportifs
- Renouvellement de véhicules des services techniques
- Réfection de la toiture de la médiathèque
- Travaux d'amélioration énergétique
- Maintenance des bâtiments scolaires et sportifs
- Etc...

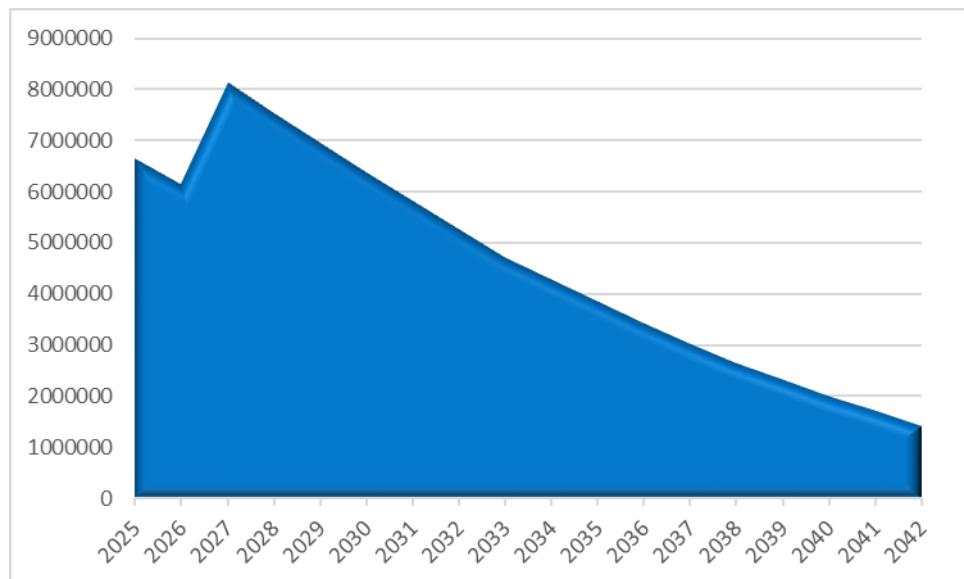
IV- LA DETTE

Endettement : dette par habitants

Au 01 janvier 2026, l'encours de la dette s'élève à 6 162 000 €, soit 737€ par habitant (pour une population totale de 8359 habitants au 01 janvier 2026).

L'annuité 2026 s'élève à 715 863€

Courbe d'extinction de la dette



En 2023 un emprunt de 1 600 k€ a été contracté au lieu des 600 k€ initialement prévus pour les investissements divers, permettant de financer la dépense non prévisible de l'achat des modulaires pour près de 1 million d'euros dans le cadre de l'opération de restructuration de l'école Paul Cézanne.

Un montant de 494 k€ a été remboursé sur l'année

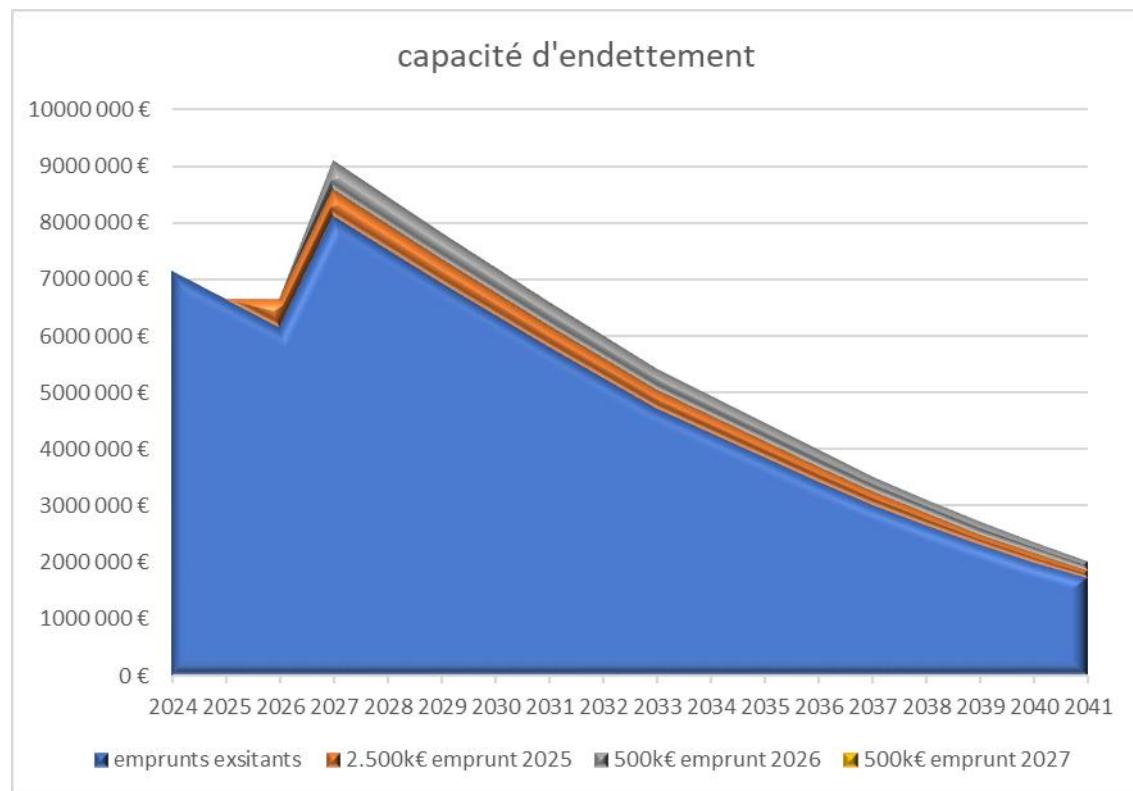
En 2024, aucun emprunt n'a été contacté, malgré la prévision budgétaire de 500 k€ inscrite.

Un montant de 490 k€ a été remboursé sur l'année

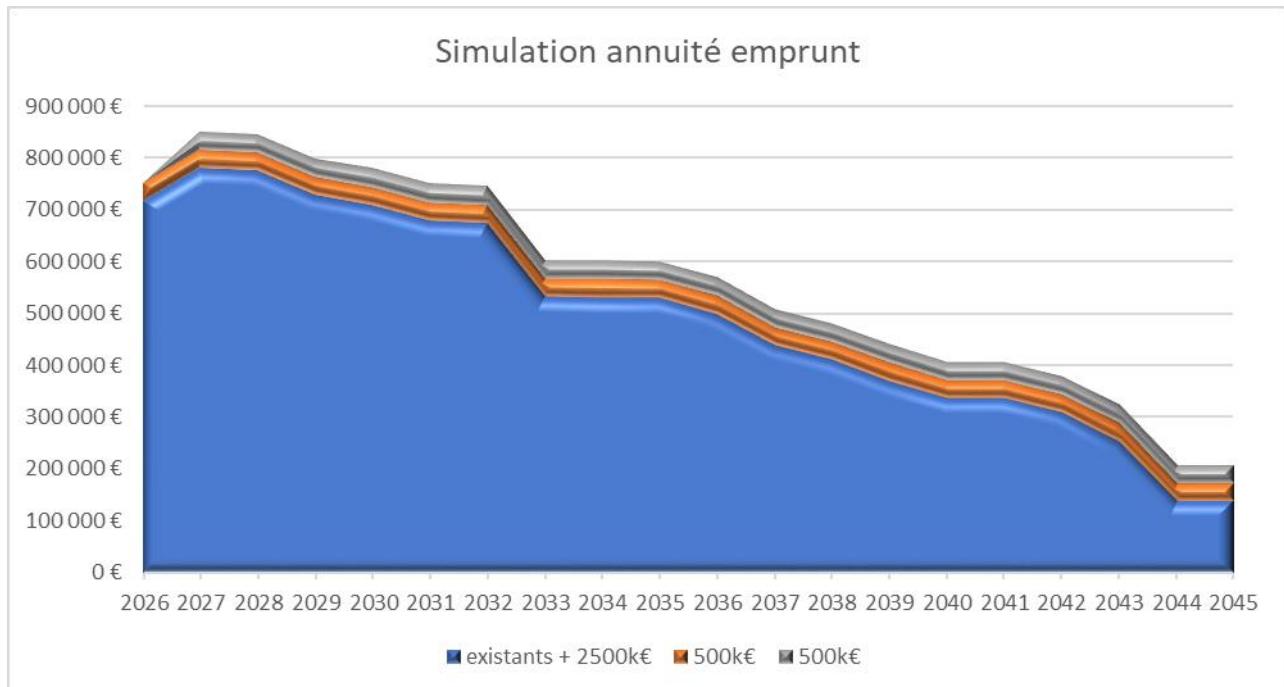
En 2025, un emprunt de 2.500 k€ a été contracté pour l'opération de restructuration de l'école Paul Cézanne, et ne sera débloqué que fin du 1^{er} semestre 2026.

Un montant de 498 k€ a été remboursé sur l'année

Capacité d'endettement



Evolution de l'annuité



Il est proposé de souscrire un emprunt de 500 k€ en 2026 pour financer la première phase budgétaire des travaux de l'extension de la gendarmerie.